

## مشروع قرار

### Projet de résolution

**COMITÉ RÉGIONAL DE LA  
MÉDITERRANÉE ORIENTALE**

**EM/RC71/R.2(P)  
Octobre 2024**

**Soixante et onzième session  
Point 3 de l'ordre du jour**

### Rapport annuel du Directeur régional pour 2023

Le Comité régional,

Ayant examiné le Rapport annuel du Directeur régional sur l'activité de l'OMS dans la Région de la Méditerranée orientale pour l'année 2023<sup>1</sup> ainsi que les rapports de situation requis par le Comité régional<sup>2</sup> ;

Se félicitant des nombreux exemples de progrès réalisés dans une grande variété de secteurs de programme, montrant qu'il est possible d'agir efficacement pour améliorer la santé dans tous les pays de la Région ; mais également

Constatant avec préoccupation les nombreuses lacunes et défis graves qui subsistent ;

Observant avec une vive inquiétude que la session du Comité régional se déroule dans un contexte marqué par une intensification des conflits dans la Région, notamment au Liban, au Soudan et dans le Territoire palestinien occupé, et par les graves préjudices qu'ils causent à la santé, aux systèmes de soins et aux infrastructures essentielles, notamment par des attaques contre des établissements de santé et des agents de santé ;

Saluant le courage et le dévouement des agents de santé qui luttent pour fournir des services essentiels dans ce domaine lors des situations de conflit, mettant leur vie et leur santé en danger ;

Reconnaissant l'importance essentielle de la vaccination en tant que fondement des efforts de santé publique et moteur du développement durable dans la Région ;

Conscient de la nécessité cruciale de renforcer la production locale de vaccins et d'autres produits sanitaires dans le cadre des activités visant à garantir un accès équitable et abordable à ces produits, à répondre aux besoins de santé publique, à soutenir la vaccination systématique et à riposter aux situations d'urgence sanitaire ;

<sup>1</sup> EM/RC71/2.

<sup>2</sup> EM/RC71/INF.DOC.1-11.

Reconnaissant le rôle crucial des laboratoires de santé publique et l'importance de maintenir le renforcement considérable des capacités mises en place dans le cadre de la riposte à la pandémie de COVID-19 ;

Accueillant avec satisfaction le rapport de situation sur les activités du Groupe ministériel de haut niveau sur la lutte contre le tabac, les produits émergents du tabac et à base de nicotine dans la Région ;

1. REMERCIE la Directrice régionale de son rapport complet sur l'activité de l'OMS dans la Région ;
2. ADOPTE le rapport annuel du Directeur régional pour 2023 ;
3. INVITE INSTAMMENT les États Membres à coopérer avec le Secrétariat de l'OMS et les partenaires internationaux pour apporter un soutien d'urgence aux personnes touchées par un conflit et pour fournir un appui aux systèmes de soins de santé dans les zones affectées ;
4. SOUTIENT le cadre stratégique pour la mise en œuvre du Programme pour la vaccination à l'horizon 2030 dans la Région ;
5. ADOPTE la stratégie régionale visant à renforcer la production locale de vaccins ;
6. ADOPTE le cadre stratégique pour le renforcement des services des laboratoires de santé dans la Région OMS de la Méditerranée orientale, 2024-2029 ;
7. PROLONGE LE MANDAT du Groupe ministériel de haut niveau sur la lutte contre le tabac et les produits émergents à base de tabac et de nicotine pour deux autres années, de 2025 à 2026, et élargit la composition du Groupe à 10 États Membres ; et prie la Directrice régionale de faire rapport sur les activités dudit Groupe à la soixante-treizième session du Comité régional, en octobre 2026.